

---

PIERRE ASTIÉ  
DOMINIQUE BREILLAT  
CÉLINE LAGEOT \*

## REPÈRES ÉTRANGERS

(1<sup>er</sup> avril – 30 juin 2008)

167

### ALLEMAGNE

1<sup>er</sup> avril 2008. **Union européenne. PACS.** La Grande Chambre de la Cour de justice de Luxembourg donne satisfaction à un homme, Tadao Maruko, souhaitant toucher une pension de veuvage suite au décès de la personne avec laquelle il était lié dans un « partenariat de vie », considérant que « le refus de faire bénéficier les partenaires de vie de la pension [...] constitue une discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ». Cette décision pourrait avoir des conséquences sur le régime du PACS en France, même si les juges ont considéré que la pension allemande pouvait être assimilée à une « rémunération », entrant ainsi dans le cadre de la loi européenne contre les discriminations en matière d'emploi et de travail. (Aff. C 267/07, *Tadao Maruko c. Versorgungsanstalt der deutschen Bühnen*).

1<sup>er</sup> avril 2008. **Cour constitutionnelle. Droit de la famille.** Dirk B., marié,

père d'un enfant de 9 ans né à la suite d'une liaison extraconjugale, demandait à la Cour constitutionnelle d'annuler la décision d'un tribunal du Brandebourg, qui lui avait ordonné de voir son fils tous les trois mois en présence d'une assistante sociale. Il refusait au motif que cela mettait son couple et sa vie de famille en péril, ayant deux enfants légitimes. La Cour lui donne raison, considérant qu'une visite obligatoire porte atteinte aux droits de la personnalité du père et qu'elle ne sert pas le bien-être de l'enfant. Cependant, la Cour n'exclut pas qu'une telle visite puisse être obligatoire si elle contribue au bien-être de l'enfant. Cet arrêt pose la question des droits de l'enfant absents de la Loi fondamentale de façon explicite. Le SPD avait demandé l'ajout d'un texte dans la Loi fondamentale, ce qu'avait refusé la CDU. (1 BvR 1620/04, B...)

Dans une autre affaire, la Cour donne raison à un père trompé qui réclame du père biologique présumé de ses trois enfants le remboursement de la

---

\* Université de Poitiers – UMR 6224 CECHOJI.

pension alimentaire versée pendant plusieurs années à son ancienne épouse. Les juges ont estimé qu'il pouvait réclamer au concubin de son ex-femme un test de paternité. Le plaignant se heurtait à un vide juridique. Si la loi allemande permet à un homme d'établir sa non-paternité, elle ne permet pas de contraindre le père présumé à établir sa paternité.

5 avril 2008. **Hesse. Coalition.** Andrea Ypsilanti, SPD, porte-drapeau de la gauche SPD, opte en faveur d'une coalition avec les Verts et Die Linke, ce qui donnerait une courte majorité de deux voix face à une coalition CDU-FDP. Cependant l'accord ne peut se faire à gauche. En conséquence, Roland Koch, CDU, ministre-président sortant depuis le 7 avril 1999, 50 ans, est reconduit dans ses fonctions, aucun candidat ne s'étant présenté contre lui. Ni la CDU, ni la SPD n'ayant eu la majorité absolue des sièges avec leurs alliés habituels, on pourrait s'orienter vers une alliance inédite CDU-FDP-Verts. En attendant, c'est un gouvernement assurant les affaires courantes.

27 avril 2008. **Berlin. Initiative populaire.** C'est l'emblématique aéroport de Tempelhof qui sera l'objet de la première initiative populaire berlinoise. Inauguré par Hitler et Goebbels, Tempelhof fut l'aéroport par lequel passèrent les avions pendant le blocus de Berlin en 1948-49. Tempelhof devrait fermer le 31 octobre 2008. Cependant, le leader chrétien-démocrate du land, Friedbert Pflügert, a rassemblé 170 000 signatures permettant un référendum. Mais les Berlinoises se mobilisent trop peu, surtout dans la partie est. La participation n'a été que de 36,1 %. Si le oui l'emporte avec 60,1 % contre 39,7 %, cela ne représente que 21,7 % des électeurs. L'exigence était de 25 %.

7 mai 2008. **Hambourg.** Le chef du gouvernement de Hambourg, Ole von Beust, CDU, s'engage dans une coalition inédite au niveau d'un Land en faisant alliance avec les Verts. Les Verts auront trois portefeuilles (éducation, environnement et justice). Ce type d'alliance n'existait qu'au niveau local comme à Francfort depuis 2002. C'est la conséquence des élections du 24 février et du bon résultat de Die Linke, qui a fait perdre à la CDU la majorité absolue dont elle disposait. Ole von Beust est réélu à la tête du Land le 7 mai. Pourtant les Verts avaient mené campagne pour chasser le ministre-président mais ils n'avaient pu s'allier avec le SPD.

#### ESPAGNE

11 avril 2008. **Gouvernement.** La formation du gouvernement Zapatero connaît des difficultés. Le 9 avril, il n'obtient pas l'investiture, les deux principaux partis nationalistes, CiU catalan et PNV basque s'abstenant. Il a obtenu 168 voix sur 350, 158 voix contre et 23 abstentions alors qu'il lui en aurait fallu 176. Il doit attendre le second tour, le 11 avril, où la majorité simple est exigée. Il est élu avec les seules voix du Parti socialiste ouvrier espagnol (169 contre 15 ; la plupart des partis nationalistes, en particulier basques et catalans, se sont abstenus).

Le 12 avril, il annonce son nouveau cabinet dans lequel Carmen Chacón Piqueras devient ministre de la Défense, les postes majeurs restant inchangés. La nouvelle ministre de la Défense, 37 ans, enceinte de quelques mois, catalane, écologiste pacifiste suscite des remous dans l'armée. Ses alliés écolo-communistes et indépendantistes catalans ayant été affaiblis par le scrutin, José Luis Rodríguez Zapatero cherchera à avoir ponctuelle-

ment des alliés. 5 nouveaux ministres font leur entrée, dont la ministre de l'Égalité, Bibiana Aído, la benjamine, âgée de 31 ans, plus jeune ministre jamais nommée en Espagne.

Le gouvernement comprend 9 femmes pour 8 hommes.

20-22 juin 2008. **Parti populaire.** Le parti populaire tient son XVI<sup>e</sup> congrès à Valence dans un climat difficile après la défaite aux élections législatives, malgré un bon résultat, et les dissensions entre leaders.

María Dolores de Cospedal, 42 ans, avocate, divorcée, mère célibataire par insémination artificielle, devient secrétaire générale du parti et ainsi son numéro deux. C'est un recentrage du parti et une volonté d'échapper à l'influence de l'Église. Mariano Rajoy conserve la présidence même s'il y a eu des contestations suite à l'échec aux élections législatives. Il y a eu 15,76 % de votes nuls, certains comme Esperanza Aguirre, présidente de la région de Madrid, n'appréciant pas le recentrage du parti.

27 juin 2008. **Pays basque.** Le Parlement basque vote sur le projet de consultation populaire sur l'autodétermination des Basques proposé par le président du gouvernement régional basque, Juan José Ibarretxe. Il est approuvé grâce à une voix « prêtée » du bout des lèvres par le groupe des 9 députés du parti communiste des terres basques. Ce projet est jugé inconstitutionnel par le Premier ministre et est déferé au Tribunal constitutionnel.

Deux questions seraient posées. La première serait relative à une nouvelle négociation avec l'ETA. La seconde proposerait un futur référendum en 2010 sur « l'exercice du droit à décider du peuple basque ».

## ÉTATS-UNIS

Avril-juin. **Élection présidentielle.** Le 22 avril ont lieu les primaires démocrates et républicaines en Pennsylvanie. Hillary Clinton l'emporte dans cet État où la communauté catholique est importante, représentant 30 % de la population, or elle bénéficie du soutien de 65 % des catholiques. Elle obtient 54,7 % des voix (1 258 245) contre 45,3 % (1 042 297) à Barack Obama. Ce sont les femmes, les personnes âgées, les électeurs les moins aisés et les moins éduqués et les catholiques qui l'ont soutenue. La compétition est relancée.

Le 3 mai, Barack Obama l'emporte de 7 voix (il y avait 4 500 électeurs) sur Hillary Clinton aux caucus de Guam, possession américaine au sein des îles Mariannes. Chacun des deux candidats aura deux délégués.

Le 6 mai, les primaires démocrates et républicaines en Indiana (72 délégués) et Caroline du Nord (115 délégués) maintiennent l'incertitude. Hillary Clinton l'emporte de justesse en Indiana par 51 % (638 274 voix) contre 49 % (615 862 voix) à Barack Obama, mais ce dernier triomphe largement en Caroline du Sud par 56 % (890 695 voix) contre 42 % (657 920 voix).

Le 13 mai ont lieu les primaires consultatives républicaines au Nebraska et la primaire démocrate en Virginie occidentale – à l'issue de laquelle Hillary Clinton obtient un triomphe avec 67 % des voix.

C'est la même incertitude lors des primaires au Kentucky et en Oregon le 20 mai.

Barack Obama remporte la primaire de l'Oregon avec 58 % des suffrages (313 992 voix) contre 42 % à son adversaire (225 469 voix), tandis qu'Hillary

Clinton l'emporte très largement au Kentucky avec 65 % des voix (459 145 voix et 37 délégués) contre 30 % à son adversaire (209 771 voix et 14 délégués).

Suite à sa victoire en Oregon, Barack Obama revendique la majorité absolue des délégués élus avec 1 648 délégués « simples » ou « élus » et 305 « super-délégués » contre 1 491 délégués simples et 277 super-délégués à Hillary Clinton selon CNN. Hillary Clinton entend rester jusqu'à la convention. Il faut au moins 2 026 des 4 050 délégués.

170 Le 31 mai, le parti démocrate décide de n'accorder qu'une demi-voix aux délégués de Floride et du Michigan, ce qui avantage Barack Obama. Hillary Clinton était arrivée en tête dans ces deux États.

Les primaires de Porto Rico, le 1<sup>er</sup> juin, renforcent Hillary Clinton dans sa volonté de se maintenir. Elle emporte une victoire très nette dans cette possession américaine avec 68 % de voix.

Le 3 juin marque la fin officielle des primaires républicaines avec celle du Nouveau-Mexique et du Dakota du Sud. Chez les démocrates, c'est une fois de plus un partage entre les deux candidats.

Hillary Clinton remporte les primaires du Montana et Barack Obama celles du Dakota du Sud. Barack Obama a 2 157 délégués dont 392 super-délégués, tandis qu'Hillary Clinton a 1 926 délégués dont 288 super-délégués. Pour obtenir l'investiture il faut avoir l'appui de 2 118 délégués sur un total de 4 049.

Le 7 juin, Hillary Clinton reconnaît sa défaite.

Le 14 mai, John Edwards apporte son soutien à Barack Obama. Plus inattendu est le soutien du doyen du Sénat, Robert Byrd, 90 ans, sénateur de Virginie occidentale, qui fut dans sa jeunesse membre du Ku Klux Klan. Un point commun

réunit le sénateur et Barack Obama: leur opposition à la guerre en Irak.

Le 23 mai, Hillary Clinton commet une erreur grave en évoquant l'assassinat possible de Barack Obama par référence à celui de Robert Kennedy en 1968.

Discorde dans le couple Schwarzenegger. Le gouverneur, Arnold Schwarzenegger soutient John McCain tandis que son épouse, Maria Shriver, nièce de John Kennedy, soutient Barack Obama.

Le 17 juin, Al Gore apporte son soutien à Barack Obama. Le 24 juin, c'est le tour de Bill Clinton.

Le 27 juin, Hillary Clinton et Barack Obama tiennent un meeting commun, symboliquement à Unity, petit village du New Hampshire.

Barack Obama, renonce aux fonds publics – 84,7 millions de dollars – plutôt que de se voir imposer une limitation dans les dépenses; c'est la première fois qu'un candidat agit ainsi depuis 1972.

Le candidat démocrate considère qu'il encourage la moralisation de la vie politique car sa campagne est alimentée par de très nombreux petits donateurs, par Internet.

En dix-sept mois, il a recueilli deux fois et demi plus d'argent que John McCain.

Family Circle a organisé son habituel concours de pâtisseries, entre les femmes des candidats. La tradition veut que le mari de la gagnante soit toujours élu. C'est la recette des cookies à l'avoine et aux pépites de caramel de Cindy McCain qui a été jugée plus populaire que les sablés au zeste de citron et d'orange et à la liqueur d'amarretto de Michelle Obama. On ne sait si Bill Clinton aurait concouru si Hillary avait été candidate...

Avril-juin 2008. **Guantanamo.** L'auteur d'un attentat-suicide commis à Mossoul

le 26 avril, Abdallah Saleh Al-Ajmi, est identifié comme ancien détenu de Guantanamo libéré en novembre 2005. Selon le Pentagone, 13 anciens détenus seraient retournés au combat.

Le 20 mai, le secrétaire à la Défense, Robert Gates, estime que les États-Unis sont « coincés » avec Guantanamo en raison du sort incertain des prisonniers qui seraient libérés en cas de fermeture du camp. 800 détenus sont passés par ce camp et 270 y sont toujours prisonniers.

C'est un revers cinglant qu'inflige la Cour suprême à l'administration Bush le 12 juin. Elle considère que la base de Guantanamo louée par les États-Unis depuis 1903 se trouve sur un territoire relevant de la souveraineté américaine. Et ne peut échapper aux lois de celle-ci. En conséquence les prisonniers ont droit à l'*habeas corpus*, à connaître les raisons pour lesquelles ils sont emprisonnés et à les contester devant les tribunaux américains.

C'est la troisième fois que la Cour suprême conteste la légalité de cette prison.

En juin 2004 (*Rasul v. Bush*), elle avait décidé que les « ennemis combattants » avaient le droit de contester leur détention devant un juge civil. En réplique, le Congrès avait adopté le *Detainee Treatment Act*, avec un amendement McCain interdisant les traitements cruels, inhumains et dégradants, mais privant les détenus du recours à l'*habeas corpus*. En juin 2006, la cour avait jugé (*Hamdan v. Rumsfeld*) que cette loi ne pouvait supprimer les recours déjà engagés. En octobre, le Congrès adoptait alors la loi sur les commissions militaires qui affirmait que les étrangers, y compris résidant aux États-Unis, n'avaient pas droit à l'*habeas corpus* s'ils

étaient désignés comme « ennemis combattants ». La dernière décision redonne leurs droits aux détenus de Guantanamo. Ils pourront saisir la justice civile pour contester leur détention.

Cette fois-ci, le président Bush a dit qu'il respecterait cette décision. Il faut souligner que l'arrêt rédigé par le juge Kennedy a été rendu par 5 voix contre 4, les juges les plus conservateurs : le Chief Justice Roberts et les juges Scalia, Alito et Thomas (06-1195, *Boumediene et al. v. Bush, President of the United States et al.*, 553 US [2008]).

Le 23 juin, une cour d'appel fédérale annonce qu'elle abandonne la qualification d'« ennemi combattant » retenue contre Huzaifa Parhat, Chinois ouïgour, militant dans un groupe séparatiste soupçonné de liens avec Al-Qaïda, détenu à Guantanamo. C'est un revers supplémentaire pour l'administration Bush.

16 avril, 29 mai et 25 juin 2008. **Peine de mort.** Par 7 voix contre 2, la Cour suprême, le 16 avril, considère que les injections létales utilisées dans 36 États pour exécuter les condamnés à la peine de mort ne sont pas un « châtiment cruel » au sens de la Constitution américaine. Cette décision fait suite à un moratoire depuis septembre 2007 lorsque la Cour s'était saisie du recours de deux condamnés à mort du Kentucky, Ralph Baze et Thomas Bowling, qui arguaient que les injections létales, mal pratiquées, pouvaient provoquer une « douleur insoutenable ». Les deux requérants ne demandaient pas à être graciés mais à être exécutés selon un autre protocole.

Selon le Chief Justice John Roberts, les plaignants n'ont pas, à propos de l'injection létale, « prouvé que le risque de souffrance liée à sa mauvaise administration » violait la Constitution.

Les juges Ruth Ginsburg et David Souter ont voté contre. Assez curieusement, le juge Stevens a voté en faveur de la constitutionnalité des injections létales, par respect pour les décisions antérieures de la Cour, mais n'en a pas moins considéré la peine de mort comme anticonstitutionnelle... Les juges Alito, Steven, Scalia, Thomas et Breyer ont rédigé une opinion concurrente (07-5439, *Baze et al. v. Rees, commissioner, Kentucky Department of correction et al.*, 553 US [2008]).

172

15 mai 2008. **Mariage homosexuel.** La Cour suprême de l'État de Californie donne raison à des plaignants, dont la ville de San Francisco, qui affirmaient que la définition du mariage par le code civil – union entre un homme et une femme – était discriminatoire. (*In re Marriage cases* [6 appels], S 147999). Le mariage homosexuel devient légal le 16 juin. Les magistrats du New Jersey et de New York ont adopté une solution différente.

26 juin 2008. **Armes.** La Cour suprême reconnaît à tout Américain le droit de posséder une arme de poing et d'en faire usage dans un cadre légal. Par 5 voix contre 4, en effet, elle annule une loi en vigueur dans la capitale fédérale qui bannissait presque totalement la possession d'armes de poing.

C'est la première fois depuis 1939 que la Cour se prononce sur cette question. Elle a fondé sa décision sur le 2<sup>e</sup> amendement de la Constitution qui dispose qu'« une milice bien organisée étant nécessaire à la sécurité d'un État libre, il ne sera pas porté atteinte au droit des citoyens de posséder et de porter des armes ». Jusqu'ici, la jurisprudence dominante dans les cours fédérales considérait cet amendement comme un

droit collectif lié au service militaire.

Dans un arrêt de 157 pages, la Cour contredit cette interprétation. Elle affirme que le 2<sup>e</sup> amendement protège ce droit « indépendamment du service dans une milice » et qu'il autorise « à utiliser cette arme dans un but légal, tel que l'autodéfense à domicile ». Mais elle précise que « le 2<sup>e</sup> amendement, comme la plupart des droits, n'est pas illimité. L'opinion de la Cour ne doit pas être interprétée comme une opposition aux interdictions frappant les criminels, les personnes mentalement retardées, certaines armes dangereuses ou des lieux sensibles comme les écoles et les administrations » (07-290, *District of Columbia et al. v. Heller*, 554 US [2008]).

La National Rifle Association, lobby des armes, même si elle ne considère pas John McCain comme son candidat idéal, le préfère cependant largement à Barack Obama.

#### FINLANDE

1<sup>er</sup> avril 2008. **Ministre.** Ilkka Kanerva, ministre des Affaires étrangères depuis le 19 avril 2007, est contraint à la démission par le chef du parti conservateur dont il est membre, suite à la publication de 200 SMS à une « danseuse érotique » qu'il aurait rencontrée lors d'une visite en Laponie... Officiellement Ilkka Kanerva est en arrêt maladie depuis le 1<sup>er</sup> avril !

Les SMS ont également atteint le Premier ministre Matti Vanhanen, en fonction depuis le 24 juin 2003, qui avait eu une aventure avec une femme rencontrée sur Internet peu après son divorce. Le Premier ministre avait mis fin à la liaison par un SMS publié par la jeune femme. L'affaire est devant les tribunaux, le Premier ministre ayant perdu en première instance.

Alexander Stubb devient le nouveau ministre des Affaires étrangères et prête serment le 4 avril.

## IRAN

21 avril 2008. **Femmes.** Nasrin Afzali, journaliste et militante féministe, est condamnée à 6 mois de prison et 10 coups de fouet avec sursis pour «trouble à l'ordre public», étant accusée d'avoir participé à un rassemblement en mars 2007 devant un tribunal de Téhéran qui devait juger d'autres féministes. Elle a affirmé n'être là que pour couvrir le procès en tant que journaliste.

Le 16 juin, la police iranienne lance une campagne contre la «corruption sociale», visant notamment les femmes ne respectant pas le code vestimentaire.

Mais les femmes peuvent être aussi l'objet d'attentions particulières... En mai, le premier parc public («Le paradis des mères») réservé aux femmes est inauguré. Il permet aux femmes, une fois franchi l'entrée du parc, de s'abstraire du code vestimentaire de la charia.

14 mars et 25 avril 2008. **Élections législatives.** De nombreux candidats réformateurs sont rejetés par le Conseil des Gardiens de la Constitution aux mains des conservateurs. Au total, 2 000 candidats sont écartés sur 7 168 candidats, pour corruption, mauvaise réputation ou défaut de diplôme suffisant. Finalement 4 476 candidats sont autorisés.

Le Guide suprême appelle à la fin des querelles politiques internes.

Alors que l'ancien négociateur du nucléaire iranien Ali Larijani avait constitué sa propre liste pour concurrencer celle du Front uni, il rejoint la liste des conservateurs.

Ali Eshraghi, petit-fils de l'ayatollah

Khomeiny, ingénieur, 39 ans, a posé sa candidature pour le parti réformateur Mosharekat. Celle-ci a été écartée le 23 janvier avant de figurer dans les 280 repêchés, grâce à l'influence de son cousin Hassan Khomeiny, gardien du mausolée de l'ayatollah, et de son beau-frère Mohammad Khatami, ancien président réformateur.

Au premier tour des élections, les conservateurs s'assurent une forte avance.

Au second tour, les conservateurs confirment leurs résultats et gagnent au total 42 sièges par rapport à 2004, ce qui leur donne 198 des 290 sièges. Les réformateurs gagnent 7 sièges, atteignant ainsi 46 députés, et les indépendants ont 69 élus.

La participation a été très faible: 25 %. 2 sièges ont été attribués au premier tour aux Arméniens, 1 aux catholiques chaldéens et assyriens, 1 aux juifs et 1 aux zoroastriens.

## IRLANDE

7 mai 2008. **Premier ministre.** Taoiseach depuis le 26 juin 1997, soit près de onze ans, Bertie Ahern annonce le 2 avril son intention de quitter ses fonctions le 6 mai. C'est une surprise car il avait été réélu en 2007 pour un troisième mandat. Il est cependant impliqué dans une affaire de corruption. C'est ainsi qu'entre 1987 et 1994 il n'avait pas de compte bancaire et encaissait ses chèques auprès de son pub local! Des sommes importantes auraient été versées sur des comptes de son ancienne compagne.

Le ministre des Finances et vice-Premier ministre Brian Cowen, 48 ans, lui succède le 7 mai, élu par le Dail par 88 voix contre 76. Député depuis 1984, alors âgé de 24 ans, il succédait à son père Bernard Cowen. Ministre du Travail en

1992 puis des Transports en 1993-1994, il occupe le portefeuille de la Santé en 1997, celui des Affaires étrangères en 2004 et enfin celui des Finances depuis 2004. Beaucoup plus rugueux que Bertie Ahern, il jouit d'une grande popularité.

Mary Coughlan devient vice-Premier ministre et Micheál Martin ministre des Affaires étrangères. Le gouvernement compte 14 ministres dont 3 femmes et 20 secrétaires d'État dont 2 femmes.

Ce changement intervient en pleine campagne référendaire sur le traité de Lisbonne.

174

12 juin 2008. **Référendum.** Seul pays de l'Union européenne constitutionnellement obligé de soumettre le traité de Lisbonne (dit « traité simplifié ») signé le 13 décembre 2007 à un référendum, l'Irlande a organisé cette consultation le 12 juin 2008, qui a abouti à son rejet par 53,4 % des Irlandais (46,34 % d'opinions favorables). Mais la participation n'a été que de 46,9 %. Les partisans du « non », au total une douzaine répartie en organisations aux objectifs divers et variés, ont saisi l'occasion de dire leur rejet d'une Europe trop grande pour la petite République d'Irlande. Chacun, de Libertas au Sinn Fein, en passant par les catholiques d'extrême droite, a dénoncé le traité pour des raisons parfois opposées.

C'est un divorce entre le peuple et les élites politiques qui avaient appelé à voter en faveur du oui.

Le scrutin s'est déroulé dans un très mauvais contexte interne, intervenant au moment où l'Irlande changeait de Premier ministre. C'est l'Irlande rurale qui a fait triompher le non.

Selon un sondage, 40 % des Irlandais ont voté non car ils n'ont pas com-

pris le traité. 20 % ont voulu protéger l'identité irlandaise, 17 % ont exprimé de la méfiance à l'égard des politiciens, 10 % ont eu le souci de la neutralité, 10 % ont sanctionné la perte du commissaire irlandais entraînée par le traité et 8 % ont refusé l'harmonisation fiscale.

Le vote irlandais est intervenu après les ratifications parlementaires du traité le 11 juin par la Finlande, l'Estonie et la Grèce, portant à 18 le nombre des ratifications. Le texte, censé remplacer le projet de Constitution européenne rejeté par référendum en 2005 par la France et les Pays-Bas, doit être approuvé par la totalité des 27 États membres pour une entrée en vigueur initialement prévue le 1<sup>er</sup> janvier 2009. Il prévoit d'instituer pour l'Union un président élu pour deux ans et demi renouvelables, un haut représentant pour la politique étrangère, un système de décision plus démocratique ainsi qu'un rôle accru pour les Parlements européen et nationaux. La question se pose aujourd'hui de savoir si le « non » irlandais est définitif.

Déjà, à propos du traité de Nice, les Irlandais avaient émis une opinion négative le 7 juin 2001. Un second référendum en octobre 2002 avait permis l'approbation. Au total l'Irlande aura connu 7 référendums sur des questions européennes si on y ajoute ceux de 1972 sur l'adhésion aux Communautés européennes, de 1987 sur l'Acte unique européen, de 1992 sur le traité de Maastricht et de 1998 sur le traité d'Amsterdam.

Le Conseil européen a longuement débattu des résultats négatifs du référendum irlandais sur le traité de Lisbonne. Les dirigeants de l'Union européenne ont décidé de continuer le processus de ratification dans les pays qui n'ont pas encore approuvé le traité et de revenir sur le sujet lors de leur



sommet d'octobre. Jusqu'ici, 19 pays ont approuvé le traité. Emboitant le pas à la chambre des Lords, le Parlement britannique a approuvé le 18 juin 2008 le traité de Lisbonne. Le texte avait été préalablement adopté en mars par la chambre des Communes.

Inscrits	3 051 278	
Votants	1 621 037	(53,13 %)
Nuls	6 171	(0,38 %)
Exprimés	1 614 866	
OUI	752 451	(46,60 %)
NON	862 415	(53,40 %)

ISLANDE

28 juin 2008. **Élection présidentielle.** L'élection présidentielle, prévue le 28 juin, n'aura pas lieu en Islande. En effet, selon des dispositions qu'on trouve également en Irlande, lorsque aucun candidat ne se présente contre le chef de l'État en place et si lui-même a fait acte de candidature, il n'y a pas lieu d'organiser une élection. Le président de la République Olafur Ragnar Grimsson étant candidat, aucune autre candidature n'a été déposée avant le 23 mai, date limite du dépôt. Dans ce pays, il faut noter que la tradition veut qu'aucun candidat ne se présente contre le président en exercice qui sollicite un nouveau mandat.

L'actuel chef de l'État a été élu la première fois le 29 juin 1996, puis reconduit dans ses fonctions en 2000 sans qu'un scrutin soit organisé. En 2004, en revanche, il avait dû affronter deux candidats et avait été réélu.

Olafur Ragnar Grimsson est le troisième chef d'État islandais, après Asgeir Asgeirsson et Vigdís Finnbogadóttir, à être élu pour un quatrième mandat qu'il

entamera officiellement le 1<sup>er</sup> août prochain.

ISRAËL

Avril-juin 2008. **Golan.** On évoque une négociation entre Israël et la Syrie permettant la restitution du Golan contre la paix, suite à une médiation turque.

Cela se confirme lorsque le ministre syrien des Affaires étrangères annonce à Manama le 21 mai qu'Israël s'est engagé à un retrait total du plateau du Golan. Le Likoud, les colons, le Parti travailliste et des membres de Kadima, parti du Premier ministre, critiquent l'opportunité de ces tractations et contestent la légitimité d'Ehoud Olmert empêtré dans des affaires de corruption.

Le 30 juin, la Knesset adopte en première lecture un projet de loi imposant un référendum ou une majorité des deux tiers afin d'entériner toute concession territoriale sur le Golan syrien annexé en 1981. 20 000 Israéliens vivent dans cette région aux côtés de 18 000 Druzes qui ont conservé leur nationalité syrienne.

2 mai 2008. **Premier ministre.** Ehoud Olmert est entendu pendant plus d'une heure par la police des fraudes israélienne. Il aurait perçu d'importantes sommes d'argent d'un homme d'affaires américain pour financer sa campagne électorale.

On apprend le 21 mai que le Premier ministre aurait reçu en espèces plus de 60 000 \$ d'un homme d'affaires américain.

Ministre de la Défense et surtout leader du Parti travailliste, Ehoud Barak appelle le Premier ministre à démissionner. On parle beaucoup de la ministre des Affaires étrangères Tzipi Livni pour le remplacer. Elle appelle à des primaires au sein de son parti.

Le 23 juin, le Parti travailliste décide de soutenir une motion de censure à l'encontre du Premier ministre. Mais un compromis intervient peu avant le vote de la motion. Ehoud Olmert accepte que son parti, Kadima, organise des primaires pour lui désigner un successeur d'ici au 25 septembre.

## ITALIE

176 13-14 avril 2008. **Élections législatives.** Après la démission du ministre de la Justice Clemente Mastella, et suite au retrait du parti chrétien-démocrate (UDEUR) de la coalition, le président du Conseil, Romano Prodi, sollicite un vote de confiance auprès des chambres. S'il a remporté le vote à la Chambre des députés par 326 voix contre 275, il perd celui du Sénat par 161 voix contre 155 seulement en sa faveur. Il a aussitôt présenté la démission de son gouvernement au président de la République, Giorgio Napolitano.

Le 30 janvier, le président de la République désigne le président du Sénat Franco Marini pour étudier la possibilité de former un gouvernement intérimaire chargé de modifier les règles électorales. Ce dernier n'ayant pas trouvé une majorité suffisante pour cette mission, le président signe le 6 février le décret de dissolution des deux Chambres.

La Chambre des députés (*Camara dei deputati*) comprend 530 membres et le Sénat (*Senato della Repubblica*), 322. Les députés sont élus au système proportionnel au sein de 26 circonscriptions. Les sénateurs sont élus dans le cadre de circonscriptions régionales. Le Sénat compte, en outre, 7 sénateurs à vie.

Près d'une centaine de partis étaient en lice.

Le traditionnel allié démocrate-

chrétien de Silvio Berlusconi, Pier Ferdinando Casinò rompt avec Il Cavaliere, n'acceptant pas d'abandonner son symbole et de se fondre dans le nouveau parti de droite Alliance du peuple de la liberté. Il présente une liste indépendante fondée sur « la défense de l'identité chrétienne des Italiens ».

Le Parti démocrate décide d'exclure de ses listes tout candidat ayant subi une condamnation en première instance.

Le Parti démocrate décide de se présenter seul aux élections ; c'est la fin de la coalition de l'Olivier.

Le prince Emmanuel-Philibert de Savoie est candidat à la tête d'une liste Valeurs et Futur.

La question de la privatisation d'Alitalia surgit dans la campagne. Silvio Berlusconi propose de créer un groupe d'entrepreneurs italiens pour contrer l'offre d'Air France-KLM, alors que Walter Veltroni, leader de la gauche, choisit Air France. Finalement, le groupe franco-néerlandais renonce le 21 avril en raison de l'opposition des syndicats et des obstacles politiques suite aux élections ; Silvio Berlusconi se tourne vers Aeroflot.

Le scrutin aurait pu être reporté. En effet, la liste Démocratie chrétienne avait été illégalement écartée par le ministère de l'Intérieur au motif que son symbole ressemblait trop à celui d'un autre petit parti. Or le Code électoral prévoit que les partis doivent disposer de 30 jours pour faire campagne. La décision du Conseil d'État étant intervenu le 2 avril, les élections auraient dû être reportées, ce à quoi s'oppose Silvio Berlusconi en tête dans les sondages. Finalement, le petit parti renonce à demander le report du scrutin.

L'Alliance du peuple de la liberté menée par Silvio Berlusconi, riche

homme d'affaires (son patrimoine est estimé à 9,4 milliards de dollars), évincé du pouvoir en 2006, obtient 47,05 % des suffrages et 338 des 630 sièges (dont 272 à l'Alliance du peuple de la liberté, 60 à la Ligue du Nord et 8 au Mouvement pour l'autonomie) contre 37,8 % à l'Alliance du Parti démocratique menée par Walter Veltroni, 52 ans, maire de Rome depuis 2001, qui a 239 élus (dont 211 au Parti démocrate et 28 à Italie des valeurs). L'Union du centre a 5,65 % et 36 élus et la Gauche arc-en-ciel 3,15 % et aucun élu. Il y a 3 élus régionalistes en Val d'Aoste et Trentin-Haut-Adige/Tyrol du Sud). La participation a été de 80,5 %.

Au Sénat, l'Alliance du peuple de la liberté obtient 47,3 % des voix et 168 des 315 sièges (141 à l'Alliance du peuple de la liberté, 25 à la Ligue du Nord et 2 au Mouvement pour l'autonomie) contre 38 % et 132 sièges au Parti démocratique (116 au Parti démocrate et 14 à Italie des valeurs), 5,7 % à l'Union du centre et 3 élus et 3,2 % à la Gauche Arc-en-ciel et aucun sénateur. Il y a 8 sénateurs appartenant à des formations diverses. La participation a été de 80,4 %.

Ces élections écrasent les petits partis et traduisent une bipolarisation. Au sein de la droite, le poids de la Ligue du Nord devrait être fort et gêner Silvio Berlusconi. La coalition de droite obtient son meilleur résultat en Lombardie et son plus mauvais en Toscane.

8 mai 2008. **Gouvernement.** Silvio Berlusconi prête serment comme président du Conseil suite aux élections. La Ligue du Nord, parti populiste allié de Silvio Berlusconi, qui avait doublé ses résultats aux élections, obtient 4 postes ministériels (ministère des Réformes qui revient à son leader, Umberto Bossi, qui l'avait

déjà occupé; Intérieur pour Roberto Maroni; Agriculture pour Luca Zaia, et Simplification législative pour le provocateur Roberto Calderoli). Franco Frattini, commissaire européen, devient ministre des Affaires étrangères, Ignazio La Russa, ministre de la Défense, ancien néofasciste, et Giulio Tremonti, ministre de l'Économie. Gianni Letta, plus proche collaborateur de Silvio Berlusconi, redevient sous-secrétaire à la présidence du Conseil. Le délicat portefeuille de l'Économie va à un ancien socialiste devenu berlusconiste en 1994, Giulio Tremonti.

Le gouvernement obtient la confiance des députés le 14 mai par 335 voix contre 275 et le lendemain celle des sénateurs par 173 voix contre 137.

L'équipe gouvernementale compte 60 membres (le président du Conseil; sous-secrétaire d'État à la présidence, 21 ministres – dont 4 femmes – et 37 sous-secrétaires d'État), soit 43 de moins que celle de Romano Prodi.

18 et 27 juin 2008. **Justice.** Comme lors de ses précédents passages aux affaires, Silvio Berlusconi fait modifier les textes relatifs à la justice afin d'avoir à éviter à répondre devant elle; c'est ainsi que le Sénat adopte le 18 juin un amendement à un projet de loi, dit «sauve-Premier ministre», prévoyant de suspendre pendant un an certains procès, en donnant la priorité aux faits les plus graves et surtout les plus récents. Les procès concernant les faits commis avant le 30 juin 2002 seront suspendus parmi lesquels celui qui vise le chef du gouvernement pour corruption.

La guerre contre les juges devrait se poursuivre de la part d'Il Cavaliere.

Cette initiative suscite un vif agacement du président de la République,

Giorgio Napolitano, et la fureur des magistrats italiens. D'autres projets visant à épargner au Premier ministre les foudres de la justice sont en préparation.

Le 27 juin, le gouvernement approuve un projet de loi visant à accorder l'immunité aux quatre plus hauts personnages de l'État: le président de la République, le président du Conseil et les présidents des deux assemblées.

#### PAYS-BAS

178 4 avril 2008. **Populisme.** Ancienne ministre libérale de l'Intégration, Rita Verdonk, 52 ans, dissidente du Parti libéral, crée le parti Trops op Nederland (Fier des Pays-Bas). Elle ambitionne de récupérer l'électorat populiste qui avait suivi Pim Fortuyn avant son assassinat en 2002. Les membres du parti détermineront les priorités *via* Internet. Cela conduirait au rétablissement de la peine de mort et au passage de toutes les autoroutes à 6 voies...

#### PORTUGAL

Mai 2008. **Tabac.** Parce qu'il avait fumé dans le vol TAP qui le menait à Caracas, le Premier ministre, José Socrates, doit présenter des excuses publiques et s'engager à arrêter de fumer.

#### ROUMANIE

25 juin 2008. **Radiotélévision.** Le Sénat vote à l'unanimité l'une des lois les plus controversées depuis 1990. Les télévisions et radios pourraient être contraintes de diffuser 50 % d'informations positives. Le Sénat charge le Conseil national audiovisuel – CSA roumain – de trouver les critères des

informations positives, ce que cette institution apprécie peu.

#### RUSSIE

7 et 8 mai 2008. **Premier ministre.** Dmitri Medvedev prête serment comme président et propose son prédécesseur Vladimir Poutine comme Premier ministre, ce qu'accepte la Douma le 8 mai par 392 voix contre 56. Le 12 mai, il annonce la composition de son gouvernement sans changement dans les postes essentiels.

Auparavant, Vladimir Poutine est devenu le numéro un du parti Russie unie le 15 avril lors du congrès du parti, ce qu'a contesté le Parti communiste.

Le Premier ministre Vladimir Poutine désigne un cabinet formé de ses proches le 12 mai avec 7 vice-Premiers ministres. Sergueï Sobianine qui était chef de l'administration du Kremlin, devient chef de cabinet. Le ministre des Affaires étrangères, Sergueï Lavrov, et celui de la Défense, Anatoli Serdioukov, conservent leur portefeuille comme Alexéï Koudrine, ministre des Finances.

De son côté, le nouveau président de la République conserve, au Kremlin, les responsables de son appareil gouvernemental.

2 juin 2008. **Liberté de la presse.** Le président Medvedev adresse une note au Parlement demandant de renoncer à une proposition de loi permettant de fermer des organes de presse accusés de diffamation.

27 juin 2008. **Gazprom.** Le vice-Premier ministre Viktor Zoubkov est élu président du conseil d'administration de Gazprom, premier producteur mondial de gaz. C'est un très proche de Vladimir

Poutine. Il succède à Dmitri Medvedev devenu président de la République.

RWANDA

Avril 2008. **Génocide.** Le parquet de Paris ouvre une enquête visant Calliste Mbarushimana, dirigeant des Forces démocratiques de libération du Rwanda, en exil en France, après une plainte déposée par des victimes du génocide. Une autre information visant la veuve du président Habyarimana est ouverte.

Le 6 avril, pour la première fois, un membre du gouvernement français, Rama Yade, participe à une cérémonie commémorant le début des massacres de 1994 qui ont conduit à la mort de 800 000 personnes, Tutsis et opposants. La secrétaire d'État regrette les « faiblesses » et les « erreurs » de la France et de la communauté internationale.

Pour la première fois depuis 2000, un Rwandais accusé de génocide et réfugié en France est transféré au TPIR après le rejet de son recours devant la Cour européenne des droits de l'homme.

Mai 2008. **Crimes de guerre.** Geneviève Mukanyonga, 91 ans, dont la famille avait été massacrée pendant le génocide, est brûlée vive par des villageois qui craignent d'être mis en cause par la justice.

Le 29 mai, le TPIR refuse de renvoyer un de ses accusés devant la justice rwandaise estimant que celle-ci ne répond pas encore aux caractères d'un « procès équitable ».

Le procureur du TPIR accuse le Front patriotique rwandais (au pouvoir) d'avoir tué 13 ecclésiastiques catholiques dont 5 évêques en juin 1994. Le Rwanda promet de juger les meurtriers.

Le 11 juin, 4 officiers sont arrêtés. Deux d'entre eux plaident coupable.

SUISSE

1<sup>er</sup> juin 2008. **Votations.** Sur l'initiative de l'UDC, une votation a lieu sur deux questions relatives aux naturalisations.

Il s'agissait de contourner deux décisions du Tribunal fédéral suisse du 9 juillet 2003. L'objectif est d'inscrire dans la Constitution la possibilité pour les communes qui le veulent de soumettre à votation et sans possibilité de recours les naturalisations, ce qui existait dans des petites communes alémaniques mais avait été déclaré inconstitutionnel par le Tribunal fédéral en 2003. D'autre part, l'UDC proposait de conférer aux communes le droit d'accorder la nationalité suisse aux étrangers.

La proposition est rejetée par 63,75 % des voix. La ministre UDC, Eveline Widmer-Schlumpf, qui avait été élue de préférence à Christoph Blocher, avait pris position contre la proposition de son parti. Le Conseil fédéral et la majorité du Parlement en avaient fait de même. Seul le canton de Schwyz a approuvé mais l'opposition a été, comme toujours, plus forte dans les cantons romands. La participation a été de 44,8 %.

---

OUI	804 680 (36,25 %)
NON	1 415 189 (63,75 %)

---

Deux autres propositions de l'UDC sont rejetées. L'une, dite « muselière », visait à interdire au gouvernement de s'exprimer dans les campagnes de « votations ». Elle est rejetée par 75,2 %. Aucun canton ne s'est prononcé en faveur de la proposition.

La participation a été de 43,8 %.

---

OUI	538 882 (24,8 %)
NON	1 634 284 (75,2 %)

---

Enfin un article constitutionnel favorable aux assureurs privés dans le financement du système d'assurance-maladie est rejeté par 69,5 %. La participation a été de 43,7 %. Tous les cantons ont voté non.

Cet échec pourrait conduire à la mise à l'écart de Christoph Blocher.

OUI	661 263 (30,52 %)
NON	1 505 678 (69,48 %)

180 12 juin 2008. **Union européenne.** Les deux Chambres décident que les électeurs se prononceront sur la reconduction de l'accord de libre circulation des personnes avec l'Union européenne et son extension à la Bulgarie et la Roumanie.

#### TURQUIE

Avril 2008. **Partis politiques.** Le procureur de la Cour de cassation dépose, le 14 mars, devant la Cour constitutionnelle une demande d'interdiction du parti au pouvoir en raison d'activités « allant à l'encontre de la laïcité » ! La

demande est jugée recevable le 31 mars.

La décision de la Cour constitutionnelle annulant la révision de la Constitution qui autorisait le foulard dans les universités pourrait avoir quelque influence.

30 avril et 5 juin 2008. **Droits de la personne humaine** Le 30 avril, 250 députés contre 35 votent la nouvelle version de l'article 301 du code pénal. Il réprimait toute atteinte à la « turquicité » à travers « le dénigrement de l'identité turque ». Le nouveau texte parle de « nation turque » et, d'autre part, le ministère de la Justice doit approuver toute ouverture de poursuite permettant de filtrer les plaintes. La peine maximale passe de 3 à 2 ans. Si c'est un progrès pour l'Union européenne, cela laisse sceptiques les défenseurs des droits de l'homme.

Le 5 juin, la Cour constitutionnelle annule une révision de la Constitution adoptée en février autorisant le port du foulard dans les universités. Les magistrats ont estimé que le texte violait l'article 2 de la Constitution et le principe de laïcité.